

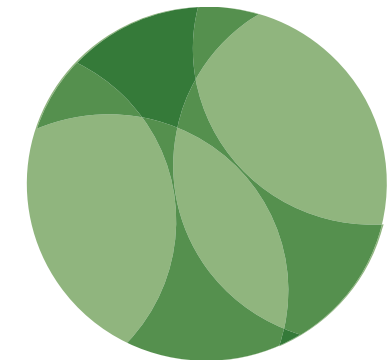
## Agences Partenaires

- **African Canadian Social Development Council**  
(416) 658-5100
- **Alexandra Park Community Centre**  
(416) 603-9603
- **Alexandra Park Neighbourhood Learning Centre**  
(416) 591-7384
- **Atkinson Co-op**  
(416) 504-6993
- **Canadian Race Relations Foundation**  
(416) 952-3500
- **Canadian Arab Federation**  
(416) 493-8635
- **Community Social Planning Council of Toronto**  
(416) 351-0095
- **Co-operative Housing Federation of Toronto**  
(416) 465-8688
- **Council of Agencies Serving South Asians**  
(416) 979-8611
- **Davenport-Perth Neighbourhood Centre**  
(416) 656-8025
- **Delta Family Resource Centre**  
(416) 747-1172
- **Eastview Community Neighbourhood Centre**  
(416) 393-6354
- **Fort York Food Bank**  
(416) 203-3011
- **Hispanic Development Council**  
(416) 516-0851
- **Hong Fook Mental Health Association**  
(416) 493-4242
- **Jamaican Canadian Association**  
(416) 746-5772
- **Jane Finch Community Legal Services**  
(416) 398-0677
- **Jane/Finch Concerned Citizens Organization**  
(416) 880-2870
- **Justice for Children and Youth**  
(416) 920-1633
- **Kensington-Bellwoods Community Legal Services**  
(416) 924-4244

- **Midaynta Association of Somali Serving Agencies**  
(416) 544-1992
- **NEW Experiences for Newcomer Women**  
(416) 469-0196
- **Ontario Council of Agencies Serving Immigrants**  
(416) 322-4950
- **Regent Park Neighbourhood Initiative**  
(416) 981-6738
- **Scadding Court Community Centre**  
(416) 392-0335
- **Schizophrenia Society of Ontario**  
(416) 449-6830
- **South Asian Family Support Services**  
(416) 431-4847
- **South Asian Legal Clinic of Ontario**  
(416) 542-9146
- **South Asian Women's Centre**  
(416) 537-2276
- **St. Christopher House**  
(416) 848-7980
- **St. Stephen's Community House**  
(416) 925-2103
- **Street Health**  
(416) 921-8668
- **The 519 Church Street Community Centre**  
(416) 392-6878
- **Toronto Community Housing**  
(416) 981-5500
- **Toronto Police Accountability Coalition**  
(416) 977-5097
- **Toronto Police Service**  
(416) 808-2800
- **YMCA Youth Intervention and Outreach Services**  
(416) 504-1710



## Sensibilisation aux Immigrants & Nouveaux Arrivants



# CEAPC

**COMMUNITY EDUCATION & ACCESS TO POLICE COMPLAINTS DEMONSTRATION PROJECT**



Language: French

## Introduction à l'ECAPP

Le but de l'ECAPP est de assurer que le système de plaintes à la police est spécifiques des membres de la communauté ainsi que d'offrir des opportunités pour leur education.

Nous avons 33 communautés partenaires qui nous assistent à atteindre ce but en vous aidant à apprendre davantage sur ce qu'il faudra faire quand la Police vous interroge, quand elle vient chez vous et où il faudra aller pour obtenir de l'aide juridique ou du support.

## Etre arrêté(e) par la Police

**Que faut-il faire quand la Police m'arrête et me demande qui je suis?**

Vous devriez dire à la Police qui vous êtes pour éviter des complications, comme celle d'être prise par erreur pour la personne coupable. Si la Police vous demande vos pièces d'identité, vous devriez leur montrer.

**Saviez-vous que vous ne devriez pas répondre à aucune autre question. Si vous le faites, ce que vous dites pourrait être utilisé contre vous si vous êtes arrêté(e).**

Si la Police pense que vous pourriez avoir commis une offense, et que , vous ne lui dites pas qui vous êtes, elle pourrait vous arrêter jusqu'à ce qu'elle sache qui vous êtes.

**Rappelez –vous d'être poli.** Vous pouvez demander à la Police si vous êtes libre ou si vous êtes sous arrestation.

**Que faut-il faire si la Police m'arrête pendant que je suis en train de conduire ma voiture?**

La Police peut vous arrêter pendant que vous êtes en train de conduire votre voiture pour vous demander votre permis de conduire, l'enregistrement de la voiture et son assurance. Si vous ne pouvez pas leur montrer ces documents, vous pouvez être puni(e) par la loi provinciale pour offence. Cependant vous pouvez contester cette amende dans une cour provinciale.

## Etre fouillé(e) par la Police

**Que faire si la Police veut me fouiller?**

La police peut te fouiller, dans tes habits, et sur n'importe quoi que tu portes si elle a raison de croire que tu possèdes quelque chose d'illégal avec toi ou si tu es en état d'arrestation. La Police peut aussi te fouiller si tu lui donnes « **un consentement par écrit** » ou une permission. Tu peux toujours refuser une fouille à moins que tu ne sois en état d'arrestation, mais consentir à une fouille peut aider à réduire le soupçon.

**Saviez-vous que si vous êtes arrêté(e) ou détenu(e), vous avez le droit de :**

- **Savoir pourquoi vous êtes arrêté(e)**
- **Parler immédiatement à un avocat et en privé.**
- **Un conseil juridique gratuit d'un avocat et de la Police peut être obtenu avec ce numéro. Vous pouvez aussi contacter une de nos agences partenaires qui sont sur la liste au verso de ce dépliant pour être référé(e) à un avocat.**

**Que faire si la Police veut fouiller ma maison?**

La Police peut fouiller votre maison si elle a un mandat de perquisition ou si elle a une raison de penser qu'une offense a été commise. Un mandat de perquisition est un ordre du Tribunal autorisant la Police à fouiller un endroit spécifique à une date spécifique.

**Saviez –vous vous que la Police peut entrer chez vous sans permission si un appel téléphonique 911 indiquant votre adresse a sonné ?**

Si la Police arrive chez vous avec un mandat de perquisition, vous devriez demander à le voir et à vérifier que:

- L'adresse sur le mandat est le vôtre
- La Police est chez vous à l'heure indiquée sur le mandat de perquisition
- Le mandat de perquisition est signé par un avocat ou un juge de paix
- La Police ne peut perquisitionner que pour des articles aux endroits où ils peuvent être trouvés actuellement ( par exemple, elle ne peut pas chercher une TV de 36 pouces volée et qui se trouve dans votre armoire à bijoux)

**Saviez-vous que si la Police est en train de chercher une preuve qui se trouve dans le mandat de perquisition et qu'elle découvre un objet lié à un autre crime, elle peut le prendre et l'utiliser comme preuve?**

## Ce que vous pouvez

Si vous croyez que vous êtes perquisitionné(e) illégalement ou sans raison valable, vous devriez le dire à l'officier de Police au moment où vous protestez. Vous avez aussi le droit d'introduire une plainte contre ce policier. Vous devriez introduire votre plainte à travers le Centre Communautaire Scadding Court ou à travers d'un de nos partenaires dans ce projet (voir liste au verso du dépliant), ou par internet en remplissant un formulaire sur un des site web ci dessous :

[www.scaddingcourt.org](http://www.scaddingcourt.org)  
[www.torontopolice.on.ca](http://www.torontopolice.on.ca)  
[www.occps.on.ca](http://www.occps.on.ca)

**Pour avoir plus d'information contactez**

Centre Communautaire Scadding Court  
707 Rue Dundas Ouest  
Toronto, Ontario M5T 2W6  
Téléphone : (416) 392-0335 poste : 233  
Courriel : [lsarangi@scaddingcourt.org](mailto:lsarangi@scaddingcourt.org)  
[www.scaddingcourt.org](http://www.scaddingcourt.org)